



**DELEGATION DE FONCTION  
DONNEE A MONSIEUR STEPHAN SILVESTRE**

**– 5<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE –**

**POUR PRESIDER LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES  
DU 12 FEVRIER 2025**

CABINET/DAJ

ARRETE 18-2025

Le Maire de Joinville-le-Pont, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 qui autorise le Maire à déléguer certaines de ses fonctions à des membres du conseil municipal, et L. 1411-5 et L. 1414-2 qui prévoient que le Maire, ou son représentant assure la présidence de la commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°8 du 9 février 2021 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et du jury de concours qui précise que le Maire est le Président de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que pour la bonne marche de l'administration communale, il convient de confier la présidence de la commission d'appel d'offres pour le marché relatif à l'exploitation du stationnement sur voirie et du parking du Bataillon du 12 février 2025 à Monsieur Stephan SILVESTRE - 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur Stephan SILVESTRE, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, reçoit sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation temporaire pour assurer la présidence de la commission d'appel d'offres pour le marché relatif à l'exploitation du stationnement sur voirie et du parking du Bataillon du 12 février 2025.

**ARTICLE 2 :**

Monsieur Stéphane SILVESTRE, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, est délégué à l'effet de signer le procès-verbal de la commission d'appel d'offres visée à l'article 1.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera publié sous format électronique, télétransmis au contrôle de légalité et notifié à l'intéressé.

Fait à Joinville-le-Pont, 5 février 2025

  
**Olivier DOSNE**  
**Maire de Joinville-le-Pont**  
**Conseiller Régional d'Ile-de-France**

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté :

Télétransmis le :

05 FEV. 2025

Publié sous format électronique le :

05 FEV. 2025

Fait à Joinville-le-Pont le